



LA PHEROMONE N°61 DECEMBRE 2020



À venir...

- **9 janvier 2021** : distribution de sirop à St Yvi et Ploudaniel et récupération des pains de cire.
- **16 janvier 2021** : Assemblée générale
- **22 et 23 janvier 2021** : Formation « Débuter en apiculture »

L'EDITO

Dernière phéromone de l'année 2020, c'est la période où nous sommes toujours un peu loin de nos ruches, l'hiver est là et les fêtes de fin d'année prennent le dessus.

Mais dès le début de l'année 2021, nous vous proposons de nous retrouver pour faire le bilan de cette année si particulière, lors de l'Assemblée Générale.

Les commandes en matériels ont été tout aussi nombreuses que les années passées, et vous avez été très nombreux dès cette première année à commander en ligne.. L'année 2020 restera donc l'année de l'évolution au niveau de l'interaction en ligne avec la mise en place de l'adhésion puis des commandes de matériels via le site de l'Abeille Finistérienne.

Mais que nous réserve 2021 ?

Les derniers mots de l'édito de novembre vous annonçait un grand projet, en novembre les négociations n'étant pas suffisamment avancées, il était difficile d'en parler, cette fois c'est fait...

Rappelez-vous, c'était lors de l'AG du 1^{er} décembre 2018, nous vous avons présenté le projet de mielleries collectives à l'horizon 2020. Pour le sud du département c'est en bonne voie, l'Abeille Finistérienne vient d'acquérir un bâtiment industriel de 180 m2 qui jusque-là servait à la confection de nos chères crêpes bretonnes.

Mais où ?

A Rosporden à 150m du rucher de l'AF, une aubaine me direz-vous...

Pour le Nord Finistère nous espérons que ce même projet verra le jour en 2021.

Gilbert MORIZUR

**TOUTE L'EQUIPE DE L'ABEILLE FINISTERIENNE VOUS SOUHAITE DE
JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE.**

PRENEZ SOIN DE VOUS





Récolte de miel 2020 : entre 18 et 20 000 tonnes. Correct pour l'UNAF, mais pas partout ! Le bouleversement climatique perturbe.

Après une très mauvaise année en 2019, la saison 2020 est bonne dans de très nombreuses régions à l'exception de quelques grandes zones où les conditions climatiques se sont révélées particulièrement défavorables.

Le bouleversement climatique, ressenti pas les apiculteurs depuis une bonne quinzaine d'années est bien là. Les floraisons sont de plus en plus précoces et rapides. Très souvent, dès le mois de juillet, quelques jours de canicule brûlent les fleurs et la sécheresse s'installe. Dans beaucoup d'endroits, la saison est alors terminée alors qu'auparavant elle s'étalait sur plusieurs semaines en été. Pour les apiculteurs, les récoltes n'ont jamais été aussi aléatoires et les abeilles demandent un soin de tous les instants.

La moitié Nord de l'hexagone tire en règle générale une nouvelle fois son épingle du jeu avec de belles moyennes de récoltes dues à des conditions climatiques plus clémentes, rééquilibrant ainsi la moyenne nationale.



Si l'UNAF annonce une récolte plutôt bonne en France de façon générale, nous sommes dans le Finistère loin de cette conclusion. En effet, la météo variable du mois de juin n'a laissé que peu de jours de butinage aux abeilles pour la miellée d'été : selon les secteurs, et sur les créneaux journaliers où il n'y avait pas de pluie, les abeilles ont commencé à amasser le miel mi-juin. Trois à quatre journées de beau temps et forte chaleur ont réellement permis fin juin aux abeilles de collecter de belles quantités de nectar. Malheureusement, le retour d'un plus mauvais temps a écourté cette période de miellée.

Sur le département, nous avons recensé une faible moyenne de récolte qui est de l'ordre de 5kg par ruche en miel de printemps et 10kg par ruche en miel d'été. On note également des disparités importantes entre les zones côtières où les récoltes ont été correctes par rapport au reste du département.

Notons également la forte pression du frelon asiatique qui est toujours d'actualité.





La date de l'assemblée générale 2020 de l'Abeille Finistérienne est fixée au :

Samedi 16 janvier 2021 de 9h à 11h30

Elle se tiendra au Lycée agricole du Nivot à LOPEREC.

Le contexte sanitaire dans lequel nous nous trouvons actuellement nous impose d'organiser l'Assemblée Générale différemment des autres années.

La participation à l'Assemblée Générale se fera donc sur inscription. Le nombre de participants autorisés sera fonction des mesures en vigueur à la date de l'Assemblée.

L'AG débutera vers 9h00 et vous serons présentés les rapports d'activités et financiers de l'année écoulée, ainsi que les projets pour 2021, avec la présentation

La participation se fera par ordre d'inscription en ligne à l'adresse mail :

secretariatabfin@gamil.com

ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne

Lieu-dit Kermogué

29430 Plounevez-Lochrist

APPEL A CANDIDATURE

L'Assemblée Générale est l'occasion de faire évoluer le Conseil d'Administration, du sang neuf est aussi un moyen d'apporter de nouvelles idées.

Rentrer dans le CA veut dire une implication par ses idées ou sa disponibilité tant au niveau de l'apiculture ou sur bien d'autres sujets pouvant apporter un plus à l'Abeille Finistérienne.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, envoyez une lettre de candidature motivée au Président :

Gilbert Morizur

24 rue Jean Piaget

29200 BREST

morizurgilbert@gmail.com



ADHESIONS 2021

En 2020, nous avons atteint le chiffre record de 625 adhérents et nous en sommes fiers d'autant que le contexte de cette année est très particulier.

Cette augmentation régulière nous confirme que les différentes actions menées par l'Abeille Finistérienne tout au long de l'année correspondent à vos attentes.

L'adhésion en ligne est un vrai succès, elle représente 40% des adhésions totales sur l'année 2020.

De plus, et pour la première fois, nous avons commencé à enregistrer des adhésions pour 2021 depuis le 1^{er} novembre. Vous êtes déjà nombreux à avoir adhéré.

Vous avez comme l'an passé, deux possibilités pour adhérer.

L'adhésion en ligne

via le site internet de l'Abeille Finistérienne :

www.abeille-finisterienne.fr



L'adhésion papier

Si vous souhaitez adhérer de façon traditionnelle, nous vous joignons le bulletin d'inscription.

Petit rappel : dans les deux cas, veuillez à bien renseigner soigneusement vos coordonnées pour éviter toute interprétation de lecture.

Contrôlez également le montant à régler afin d'éviter d'éventuelles relances inutiles ou des reports d'enregistrement.

De cette adhésion, découle directement en option :

- L'assurance de vos ruches dont l'échéance arrive à expiration le 31 décembre.
- L'abonnement à la revue Abeilles et Fleurs de l'UNAF.

Nous vous rappelons également que la remise de votre commande de matériel est conditionnée par la réception de votre adhésion 2021.

Tous les ans, vous êtes nombreux à nous demander des explications sur les différentes rubriques qui vous sont proposées sur le bulletin d'adhésion.

- ❖ La cotisation est au tarif unique de 20€ pour 2021 quel que soit le nombre de ruches que vous possédez. C'est le seul élément incontournable (ce montant est fixé en assemblée générale l'année précédente).
- ❖ N'oubliez pas ensuite de cocher les cases :
 - Vous proposant de recevoir « La Phéromone » par courrier papier ou par courrier électronique.
 - De recevoir ou non « La revue de presse » adressée par mail et qui vous permet en quelques clics de parcourir des articles apicoles sélectionnés par l'UNAF.
- ❖ Les éléments suivants du bulletin d'adhésion et présentés ci-dessous sont facultatifs :
 - Eco-emballage : peut vous être demandé si vous vendez du miel (en magasin ou sur un marché)
 - Action juridique : en cotisant, vous aidez ainsi l'UNAF à entreprendre des actions pour la défense de l'abeille, des intérêts des apiculteurs (vous aidez à rémunérer des avocats par exemple)
 - Assurance des ruches : option très fortement conseillée (voir ci-dessous)
 - La revue « Abeilles et Fleurs » éditée par l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française, syndicat auquel nous sommes affiliés) : 11 numéros par an composés

d'articles destinés à un large public, de fiches techniques, d'une rubrique « courrier » répondant aux diverses questions apicoles ...

Nous espérons donc vous voir aussi nombreux en 2021 !! Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire d'adhésion soit en ligne soit en version papier ci-joint et de nous le retourner dans les meilleurs délais à :

Secrétariat de l'Abeille Finistérienne
Lieu-dit Kermoguéne
29430 PLOUNEVEZ-LOCHRIST



ASSURANCES 2021

En tant qu'apiculteurs, nous sommes responsables de nos ruches ainsi que de tous les événements qui peuvent y être liés.

L'abeille Finistérienne a négocié les termes d'un contrat (avec la société Groupama) qui prend en compte les caractères spécifiques de l'activité apicole.

Sont ainsi garantis :

- Vols et dégradations
- Incendie, tempête
- La responsabilité civile générale
- Pollution accidentelle

Le point concernant la protection juridique a déjà été évoqué en assemblée générale de 2019. Etant face à Groupama qui pour l'heure ne répond pas à ses engagements, nous sommes à la recherche d'un nouveau prestataire.

Votre contrat d'assurances 2021 prendra effet dès votre inscription.

La cotisation annuelle sera de 1.19€ par ruche.

Pour tous sinistres ou renseignements complémentaires sur le dossier « assurances », contactez :

Hervé LE POUPON

Ty Zinc

29270 SAINT-HERNIN

Tél. : 07.81.0805.29

Mail : herve.lepoupon@laposte.net



GROUPEMENT D'ACHAT

Opération « sirop »

Une distribution de sirop vous est proposée le :

Samedi 9 janvier 2021, de 9h à 12h

Lieu-dit Menez Riou Vraz à SAINT-YVI

Contact : Vincent **BUON** ☎ 06 52 50 19 78

Samedi 9 janvier 2021, de 9h à 12h

Au lieu-dit Quillifigant à PLOUDANIEL

Contact : Gilbert **MORIZUR** ☎ 06 67 94 97 38

Vous pouvez venir sans réservation avec vos contenants ou acheter sur place des seaux à usage alimentaire d'une capacité de 23 kg à 4.00 € le seau.

Les tarifs sont dégressifs selon la quantité achetée :

Quantité	Prix en € / litre
De 1 à 23 kg	1 €
De 24 à 49 kg	0.95 €
De 50 à 99 kg	0.90 €
De 100 à 200 kg	0.85 €
>à 200 kg	0.80 €

Règlement par chèque lors de la distribution

Opération « matériels »

Cette année, nous vous avons proposé de pouvoir commander votre matériel directement via le site internet du groupement d'achat de l'Abeille Finistérienne.

Nous avons rencontré quelques difficultés qui se sont révélées être sans rapport avec l'Abeille Finistérienne mais interbanques.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

La distribution de matériel sera réalisée au cours de la 2^{ème} quinzaine de février. Vous serez averti par mail ou courrier de la date exacte de distribution.



Récupération des pains de cire

Nous vous proposons de collecter vos pains de cire lors de l'opération sirop du 9 janvier 2021. Cependant, vous pouvez également les transmettre aux différents membres du conseil d'administration ou à la secrétaire.

Vos pains de cire devront être issus exclusivement de la fonte de vos cires d'opercules, aucune cire noire ne sera acceptée.

Vous prendrez soin également de joindre à vos dépôts de cire, votre nom, un numéro de téléphone et le poids déposé.

Les pains seront pesés (déduction faite des impuretés) et valorisés au prix de 13€/kg.

Un avoir sera établi et viendra en déduction de votre nouvelle commande de cire, matériel ou pots.

Tarifs 2021 de la cire gaufrée : **80 € les 5kg**



DECLARATION DE RUCHES



N'oubliez pas que la déclaration des ruches est une **obligation annuelle** pour tout apiculteur, ceci dès la détention de la première colonie.

Elle doit être réalisée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020.

Vous pouvez accéder à la déclaration en ligne sur le site du ministère de l'agriculture :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches>

Cette déclaration en ligne est à privilégier car elle vous permet de recevoir automatiquement votre récépissé.

Si vous ne disposez pas d'un accès à internet, vous pouvez toujours réaliser une déclaration de ruches par voie postale en remplissant le formulaire CERFA n° 13995*04. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ deux mois à compter de la réception du formulaire par l'administration

**AUTOCOLLANT
Abeille Finistérienne**



De nombreuses demandes nous sont parvenues concernant les autocollants de l'Abeille Finistérienne, c'est pourquoi vous en trouverez un exemplaire joint à cette phéromone.

Ce support visuel est destiné à mieux faire connaître notre structure et ses actions et à promouvoir l'Abeille qui aujourd'hui a encore plus besoin que jamais de notre attention, alors n'hésitez pas à le mettre en valeur.



FORMATION DEBUTANT

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous intéresser à l'apiculture mais cela ne s'improvise pas !! Il y a d'une part les contraintes administratives de l'installation d'un rucher (déclaration, emplacement, ...) et l'achat de la 1^{ère} colonie et du matériel, et, d'autre part les connaissances indispensables à acquérir sur la conduite d'élevage d'une colonie !!

La situation sanitaire nous impose de limiter le nombre de participants, c'est pourquoi nous vous proposons deux journées de formation théorique sur le thème :

« Débuter en apiculture »

Le VENDREDI 22 JANVIER 2021

Ou le SAMEDI 23 JANVIER 2021

DE 9h00 à 17h00

Au Lycée agricole du Nivot à LOPEREC

Au programme de cette journée :

Matin (9h/12h30) :

- Aspects administratifs : règles d'implantation et de déclaration d'un rucher, assurances, législation applicable.
- L'abeille : morphologie, les individus de la ruche, cycle de vie.

Après-midi (14h/17h) :

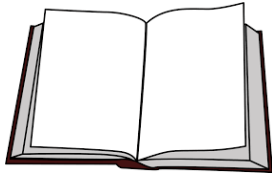
De façon plus concrète, seront abordés en ateliers :

- Le matériel
- Le déroulé de la saison apicole
- L'aspect sanitaire
- L'essaimage, ...

Vous pouvez vous inscrire aux différentes formations via le site internet de l'Abeille Finistérienne : www.abeille-finisterienne.fr

La formation se déroulera dans le respect des gestes barrières et des mesures sanitaires en vigueur, dont le port du masque obligatoire.

Pour le repas de midi, cette année, il n'est pas possible le prendre à la cantine de l'école nous vous invitons à vous munir de votre casse-croûte.



Le registre d'élevage

Un arrêté du ministre de l'agriculture fixe les modalités et le caractère obligatoire de tenir un registre d'élevage pour tous les élevages (sauf ceux destinés à l'autoconsommation).

Chaque apiculteur doit donc disposer d'un registre d'élevage dès lors qu'il distribue gratuitement à sa famille, ses amis ou qu'il procède à la vente de miel ou cède à titre gratuit ou onéreux tout ou partie de sa production (miel, gelée royale, propolis).

Archivage : Le registre doit être conservé pendant **5 ans**.

Support : Il doit être en papier ou bien informatique. Dans ce cas, une impression doit être faite une fois par trimestre ou à l'occasion de la visite du vétérinaire.

Contenu : Le registre d'élevage peut se présenter sous la forme de fiches contenant les renseignements suivants :

1. **Identification de l'exploitation (*adresse, SIRET, NAPI, vétérinaire, nombre de colonies...*)**
2. **Les ruchers (*nombre de colonies, adresse...*)**
3. **Mouvement des colonies (*Date, origine et destination des essaims...*)**
4. **Création des essaims (*Date, souche, origine de la reine...*)**
5. **Traitements (*Date, traitement, posologie, évaporation, contact...*) et la dose administrée...**
6. **Nourrissement (*Date, nature, quantité...*)**
7. **Comptage varroa**
8. **Les observations de l'agent sanitaire ou du vétérinaire.**
9. **Le registre doit également contenir :**
 - les ordonnances du vétérinaire.
 - les analyses de laboratoire avec les résultats
 - les factures d'achat des médicaments.
 - la déclaration annuelle des ruches

RAPPEL

AGENDA 2021

A noter sur
votre agenda

DATE	QUOI	Horaires
Samedi 9 janvier	Distribution de sirop à ST YVI et PLOUDANIEL	9h / 12h
Samedi 16 janvier	Assemblée Générale de l'Abeille Finistérienne – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h30 / 11h30
Vendredi 22 janvier	Formation « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 23 janvier	Formation « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Samedi 06 mars	Formation « Débuter en apiculture – Lycée Le Nivot LOPEREC	9h / 17h
Vendredi 26 mars	Stage pratique « Visite de printemps – Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 27 mars I	Stage pratique « Visite de printemps – Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 10 avril	Stage pratique « Visite de printemps – Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 17 avril	Stage pratique « Débuter en apiculture » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 8 mai	Stage pratique « Optimisation de la ruche - Division » - Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 8 mai	Stage pratique « Optimisation de la ruche - Division » - Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 22 mai	Stage pratique « Elevage de reines » - Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 5 juin	Stage pratique « Débuter en apiculture » - Rucher école de ROSPORDEN	14h / 17h
Samedi 12 juin	Stage pratique « Débuter en apiculture » - Rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 12 juin	Stage pratique « Evolution des ruches et essaimage » - au rucher école de DIRINON	14h / 17h
Samedi 11 septembre	Stage pratique « Visite d'automne » - Ruchers école de DIRINON et ROSPORDEN	14h / 17h